

## S.C.I.N.

### Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 7 septembre 2011 à 18 heures 30 -  
Mairie de Sausheim**

Sur convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 7 septembre 2011 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT** (à partir du point n° 5), Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER** (à partir du point n° 5), Georges **OTTENWAEELDER**, Richard **PISZEWSKI** (à partir du point n° 10), Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF** (à partir du point n° 8).

Excusés : Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** (jusqu'au point n° 4), Monsieur Guy **OMEYER** (jusqu'au point n° 4) avec procuration à Monsieur Daniel **BUX**, Monsieur Richard **PISZEWSKI** (jusqu'au point n° 9), Madame Christine **PLAS** avec procuration à Monsieur Michel **RIES**, Madame Raymonde **RISACHER** avec procuration à Monsieur Bernard **THIERY**, Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** avec procuration à Monsieur Gérard **LAMY**, Monsieur Philippe **WOLFF** (jusqu'au point n° 7).

Assistaient à la séance :

- Monsieur Hubert MUSIL
- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG
- Deux représentants de la presse locale (journaux l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 30. Il salue l'ensemble des délégués présents et remercie M. Daniel BUX, maire de Sausheim, d'accueillir cette séance du comité syndical. Après avoir également salué les services de la ville de Sausheim, du S.C.I.N. ainsi que la presse, M. le président donne lecture des différentes procurations et passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2011**

Le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2011 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Compte tenu de l'absence de remarque ou d'observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2011.***

**Point n° 2 : Réforme de divers mobiliers et matériels de l'école élémentaire de l'Ile Napoléon à Rixheim**

Par courrier du 10 mars 2011, M. Henri VIVO, directeur de l'école élémentaire de Rixheim, a sollicité la réalisation d'un inventaire, en vue d'un déclassement, des différents matériels et mobiliers vétustes et inutilisés, stockés depuis de nombreuses années dans les combles du bâtiment.

Cet inventaire a été réalisé au début de l'été. La liste des biens concernés s'établit comme suit :

<u>Désignation du bien</u>	<u>Qté</u>
Téléviseur à tube cathodique.....	2
Graveur de CD-ROM .....	1
Lecteur de diapositives.....	1
Ecran d'ordinateur à tube cathodique .....	8
Imprimante HP Deskjet 600.....	2
Unité centrale informatique sans marque .....	1
Photocopieuse Agfa X28 .....	1
Massicot .....	2
Polycopieuse à alcool .....	1
Bureau d'écolier .....	81
Chaise d'écolier .....	48
Ordinateur MO5.....	1
Ordinateur TO7 .....	1
Banc .....	4
Lecteur de cassettes magnétiques .....	2
Enregistreur à bandes.....	1
Bac en tôle sur pieds (dimensions 1,50 x 2,10m) .....	1

La valeur comptable de ces différents matériels est nulle.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à procéder aux formalités de réforme du mobilier susvisé.***

**Point n° 3 : Cession d'un véhicule au syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim – annulation de la délibération du 22 décembre 2010**

Par délibération du 22 décembre 2010, le comité syndical avait autorisé M. le président à procéder aux formalités de cession onéreuse, au profit du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (S.Y.M.A.), d'un véhicule du S.C.I.N., libre d'affectation. Ce véhicule était destiné au directeur du S.Y.M.A.

Le S.Y.M.A. ayant, dans l'intervalle, procédé à une réorganisation de son organigramme, l'acquisition prévue n'est plus nécessaire. Il y a donc lieu d'annuler la délibération prise le 22 décembre 2010.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, annule la délibération du 22 décembre 2010 portant sur la cession d'un véhicule au syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.***

**Point n° 4 : Transfert des biens mobiliers et immobiliers liés aux compétences de l'ex-SIRHIS reprises par Mulhouse Alsace agglomération – autorisation de signer les actes notariés**

Aux termes de l'arrêté préfectoral 2009-351-29 du 16 décembre 2009, la communauté d'agglomération est devenue le 1<sup>er</sup> janvier 2010 compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Rixheim et Sausheim.

Cette compétence était auparavant exercée par le S.I.R.H.I.S.

Afin qu'elle puisse désormais l'être de façon effective par M2a, y compris dans les obligations financières en résultant (remboursement des annuités d'emprunt), il convient de formaliser, à travers un acte notarié, au bénéfice de cette dernière collectivité, le transfert des biens mobiliers et immobiliers s'y rattachant, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les biens concernés sont les suivants :

### Aire d'accueil des gens du voyage de Rixheim

Cpte	Fct	N° Inventaire	Désignation	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur au 31.12.2009
2117	524	VOYAG	Terrains	2006	8 478,66 €	8 478,66 €
2158	524	VOYAG	Aménagements	2007	1 819 101,33 €	1 819 101,33 €
2183	524	A7201	Ordinateur	2009	1 563,17 €	1 563,17 €
2188	524	A7202	Coffre-fort	2009	726,21 €	726,21 €

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le transfert des biens mobiliers et immobiliers de l'aire d'accueil des gens du voyage de Rixheim, au bénéfice de la communauté d'agglomération M2a ;**
- **Mandate M. le président pour charger un notaire d'établir l'acte y afférent ;**
- **Autorise M. le président à signer ledit acte notarié ainsi que tous documents relatifs à ce transfert.**

**Point n° 5 : Risques financiers liés à la protection sociale des agents du syndicat – souscription d'un contrat d'assurance par l'intermédiaire du centre de gestion – autorisation de signer les conventions**

- Mme Catherine MATHIEU-BECHT et M. Guy OMEYER rejoignent la réunion -

Par délibération du 20 janvier 2010, le comité syndical avait pris la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion du Haut-Rhin pour couvrir les risques financiers liés à la protection sociale des agents du S.C.I.N.

Ce contrat avait été souscrit avec Capaves Prévoyance et Gras Savoye le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans le contexte fortement perturbé du marché de l'assurance statutaire dû notamment à l'allongement de l'âge du départ à la retraite et de ses conséquences financières, Capaves Prévoyance a procédé à la résiliation de l'ensemble du portefeuille souscrit par le centre de gestion avec effet au 31 décembre 2011. Par conséquent, le contrat actuel est échu un an avant la date initialement prévue.

Le centre de gestion se voit ainsi contraint de mettre en concurrence dans un délai particulièrement court, une partie du contrat groupe d'assurance statutaire, afin de garantir aux collectivités la continuité du service proposé.

Le contrat sera mis en concurrence en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code des marchés publics.

La mise en œuvre de la procédure débute par le mandat que les collectivités et établissements publics intéressés accordent au centre de gestion pour souscrire pour leur compte un contrat d'assurance statutaire.

Ce mandat n'engage nullement le S.C.I.N. quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion. Néanmoins, considérant l'opportunité pour le syndicat de communes de l'île Napoléon de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et considérant que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, il est proposé au comité syndical de charger le centre de gestion du Haut-Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au syndicat de communes de l'île Napoléon une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Charge le centre de gestion du Haut-Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, sur la base des conditions ci-dessus exposées ;***
- ***Autorise M. le président à signer les conventions en résultant.***

**Point n° 6 : Création de deux emplois accessoires de chargés de mission pour le suivi des opérations de construction de bâtiments et d'aménagements de voirie à Rixheim**

Le S.C.I.N. pilote plusieurs opérations de construction de grande envergure, sur le territoire de Rixheim :

- Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, d'un périscolaire et d'une salle associative à Entremont ;
- Construction d'un complexe sportif dans le quartier de l'île Napoléon ;
- Construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une structure d'accueil petite enfance et un périscolaire dans le quartier de l'île Napoléon.

Parallèlement, le syndicat réalise également sur ce même territoire, des aménagements de voirie importants.

A ce titre, les relations entre les services techniques du S.C.I.N. et ceux de la ville de Rixheim sont très fréquentes, le suivi des opérations, la coordination des interventions et la gestion quotidienne des aléas de chantier nécessitant une coopération particulièrement étroite entre les deux collectivités.

Afin de faciliter le déroulement des opérations sur le terrain, la ville de Rixheim a proposé au syndicat le concours de deux de ses techniciens territoriaux, qui seraient spécifiquement chargés d'assurer l'interface entre les services.

Les fonctions occupées par ces derniers ne constitueraient pas, en raison de la quotité de travail accomplie, un emploi au sens de l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. En l'espèce, ces fonctions doivent être appréciées comme des activités accessoires (décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 modifié par le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011).

Dans cet esprit, il est proposé au comité syndical de créer les activités accessoires s'y rapportant, de même que d'approuver les conditions relatives à leur durée de travail et à leur rémunération, telles qu'indiquées ci-après :

N°	Fonction	Durée maximum de service mensuelle	Rémunération nette mensuelle
1	Chargé de mission pour le suivi des travaux de bâtiments	24 heures	334,00 €
2	Chargé de mission pour le suivi des travaux de voirie	24 heures	334,00 €

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la création de deux activités accessoires, aux conditions ci-avant définies ;**
- **Charge M. le président d'accomplir les formalités de mise en œuvre de la présente délibération.**

**Point n° 7 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux – montant à payer au titre de l'année 2011**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur des établissements publics locaux, et autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Le montant de l'indemnité se détermine, conformément aux textes, par application d'un barème dégressif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices.

Aussi M. le président propose-t-il au comité syndical de reconduire au profit de M. le trésorier principal de Mulhouse couronne, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions susvisées. Pour l'année 2011, cette indemnité s'élève à 909,22 euros bruts.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire au profit de M. le trésorier principal de Mulhouse couronne, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions précédemment énoncées.**

**Point n° 8 : Transport des élèves des écoles élémentaires vers le centre nautique de l'île Napoléon dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire – résultat de la consultation – autorisation de signer le marché**

- M. Philippe WOLFF rejoint la réunion -

Le marché de transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique de Habsheim dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire est arrivé à son terme le 2 septembre 2011. Afin de pouvoir assurer ce service dès la rentrée scolaire 2011, il convenait de procéder à une nouvelle consultation de prestataire.

Pour mémoire, celui-ci a pour objet de véhiculer les élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim au centre nautique de l'île Napoléon à Habsheim dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire, ainsi que leur retour dans leur établissement scolaire. Il prend également en compte le transport des élèves et professeurs de ces écoles, vers le centre nautique, dans le cadre de la journée du « challenge sportif », organisée au mois de juin par le centre nautique.

Le syndicat de communes de l'île Napoléon a ainsi procédé à une consultation directe de 13 prestataires, conformément à l'article 28 du code des marchés publics. La date limite de remise des offres était fixée au 1<sup>er</sup> août 2011 à 11 heures. Le 8 août, la commission M.A.P.A. du S.C.I.N. a consigné les offres de prix sur la base des trois propositions reçues en réponse.

Après analyse, la commission précitée a, dans sa séance du 17 août 2011, donné un avis favorable à l'attribution du marché de service de transport à la société Kunegel SAS pour un montant de 25 680,61 € HT, au motif qu'elle présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement édictés.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 12 septembre 2011, reconductible deux fois par décision expresse, pour un délai maximum de trois ans.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation pour le transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique de Habsheim dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec le prestataire retenu par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires ayant été prévus au budget primitif 2011 ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches utiles à l'effet de la présente délibération.**

**Point n° 9 : Marché de conception, rédaction et impression du bulletin d'information syndical – avenant de modification du prestataire – autorisation de signer**

Par délibération du 23 février 2011, le comité syndical avait attribué à la société Jeker Communication le marché 2011 de conception, rédaction et impression du bulletin d'information distribué deux fois l'an à l'ensemble des foyers du territoire.

La SàRL François Jeker Communication ayant été rachetée le 29 juin 2011 par la SàRL Apside & Co – 68, c'est cette dernière qui assurera les prestations du marché, pour le numéro de décembre à paraître. Il y a lieu de formaliser ce changement à travers un avenant, ce dernier étant sans aucune incidence financière sur le montant du marché.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser M. le président à signer l'avenant substituant la SàRL Apside & Co – 68 à la SàRL François Jeker Communication pour l'exécution du solde du marché de conception, rédaction et impression du bulletin d'information syndical.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les modifications ci-avant détaillées, à intervenir au marché de conception, rédaction et impression du bulletin d'information syndical ;**
- **Autorise M. le président à signer tout document y afférent.**

**Point n° 10 : Habsheim – construction d'un centre technique municipal – résultats de la consultation – attribution des marchés de travaux**

- M. Richard PISZEWSKI rejoint la réunion -

Par délibération du 30 mars 2011, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.), pour les travaux de construction d'un centre technique municipal à Habsheim.



Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 17 juin 2011, fixant la date limite de remise des offres au 20 juillet 2011 à 11 heures.

La commission M.A.P.A. du S.C.I.N. a procédé le 21 juillet 2011 à la consignation des prix, sur la base des offres reçues en réponse.

Après analyse et négociation, les séances des 17 et 29 août 2011 ont permis à la commission M.A.P.A. d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Echafaudage	LOC'ECHAF à Obermorschwiller	17 942,40 €
2	Gros-œuvre	BGMC à Sausheim	386 452,00 €
3	Charpente métallique	RENK à Pfastatt	165 594,33 €
4	Couverture - étanchéité - zinguerie	GALOPIN à Mulhouse Option toiture végétalisée	139 788,38 € 9 028,80 €
5	Fermetures - serrurerie	KLEINHENNY RAYMOND à Illzach	159 782,11 €
6	Plâtrerie - isolation - faux-plafond	CILIA à Marckolsheim	45 505,50 €
7	Carrelage - faïence	EHRHARDT à Logelbach	29 479,00 €
8	Menuiserie bois	KLEINHENNY PIERRE à Illzach	34 000,00 €
9	Peinture	ONIMUS à Kingersheim	18 611,36 €
10	Electricité	CET à Burnhaupt-le-Haut Option alimentation électrique PAC	102 772,80 € 1 271,70 €
11	Bardage	<i>Infructueux</i>	
12	Signalétique	INOTECHNA à Rixheim	7 821,60 €
13	Clôtures - portails	CLOTURES EST à Châtenois	21 192,80 €
14	Sanitaire - chauffage - ventilation	VONTHRON à Ste Croix-en-Plaine Option PAC (pompe à chaleur)	197 366,55 € 57 106,54 €
15	Equipements - mobilier	<i>Infructueux</i>	
<b>Montant total HT des marchés de travaux attribués (options comprises)</b>			<b>1 393 715,87 €</b>

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-avant :**

- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires ayant été inscrits à l'article 2314-51003 du budget primitif 2011 ;**
- **Prend acte que les lots 11 – bardage et 15 – équipements/mobilier, ont été déclarés infructueux par la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour les lots mentionnés à l'alinéa précédent.**

**Point n° 11 : Habsheim – rénovation thermique de l'école Saint-Martin – avenants à souscrire avec différentes entreprises – autorisation de signer**

Par délibération du 13 avril 2011, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Saint-Martin (Habsheim).

Le projet a fait l'objet d'adaptations par rapport au marché initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique. Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise CET de Burnhaupt-le-Haut, attributaire du lot 6 « électricité ». L'avenant s'élève à - 967,40 € HT (non réalisation de l'option prévue dans le marché concernant le contrôle d'accès) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 7,25 % et fixant le nouveau montant du marché à 12 372,75 € HT ;
- L'entreprise Rauschmaier de Colmar, attributaire du lot 9 « isolation thermique extérieure ». L'avenant s'élève à 3 465,93 € HT (fourniture et pose de supports de fixation, isolation des jambages et linteaux en complément, et habillage après isolation de 3 descentes d'eaux pluviales) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 6,83 % et fixant le nouveau montant du marché à 54 245,31 € HT ;
- L'entreprise Peinturest-Ehret de Brunstatt attributaire du lot 10 « peinture-revêtements de sols ». L'avenant s'élève à 960,00 € HT (reprise d'enduit et raccords de projection) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,23 % et fixant le nouveau montant du marché à 23 635,66 € HT.

Ces projets d'avenants ont été soumis le 17 août 2011 à la commission M.A.P.A. qui a émis un avis favorable. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-51103 du budget primitif 2011.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les avenants ci-dessus, d'un montant total de 3 458,53 € HT (4 136,40 € TTC), correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,95 % et fixant le nouveau montant global du marché à 368 935,59 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les avenants à intervenir avec chacune des entreprises susvisées, selon les détails exposés ci-dessus.**

**Point n° 12 : Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire et périscolaire – validation de l'A.P.D. modifié – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

En séance du 4 juillet 2011, le comité syndical approuvait au stade A.P.D. l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire et périscolaire à Sausheim, chiffrée à 2 291 656,00 € HT.

Il convient à présent d'inclure en tranche ferme certaines prestations complémentaires. Celles-ci ont été chiffrées à 94 782,00 € HT et se détaillent comme suit :

- Dévoiement des réseaux existants .....40 000,00 € HT
- Sous-sol complémentaire avec accès .....50 282,00 € HT
- Cuisine pédagogique .....4 500,00 € HT

Ces nouvelles prestations portent le montant A.P.D. à 2 386 438,00 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire et périscolaire à Sausheim, chiffrée à 2 386 438,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation par voie de marché à procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de la région Alsace, du conseil général du Haut-Rhin et de la C.A.F. du Haut-Rhin pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 13 : Sausheim – remplacement des menuiseries extérieures sur différents bâtiments communaux – résultats de la consultation – attribution des marchés de travaux**

Par délibération du 25 mai 2011, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.), pour les travaux de remplacement de menuiseries extérieures sur 5 bâtiments de la commune de Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 13 juillet 2011, fixant la date limite de remise des offres au 8 août 2011 à 11 heures.

La commission M.A.P.A. du S.C.I.N. a procédé le 9 août 2011 à la consignation des prix, sur la base des offres reçues en réponse. Après analyse, la séance du 23 août 2011 a permis à la commission M.A.P.A. d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Remplacement des menuiseries extérieures à la bibliothèque	KLEINHENNY RAYMOND à Illzach	20 976,00 €
2	Remplacement des menuiseries extérieures au COSEC (Dojo)	KLEINHENNY RAYMOND à Illzach	20 969,00 €
3	Remplacement des menuiseries extérieures (portes) à la mairie	KLEINHENNY RAYMOND à Illzach	10 144,00 €
4	Remplacement des menuiseries extérieures au poste de police rue de Mulhouse	KLEINHENNY RAYMOND à Illzach	25 010,00 €
5	Remplacement des fenêtres de toit à l'école maternelle du Nord	MORLOK France à Herrlisheim (67)	7 670,00 €
<b>Montant total HT des marchés de travaux attribués</b>			<b>84 769,00 €</b>

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-avant ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux correspondants, avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires ayant été inscrits à l'article 2314-31109 du budget primitif 2011.**

**Point n° 14 : Baldersheim – réaménagement de la rue de Franche-Comté – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter la subvention**

L'opération de réaménagement de la rue de Franche-Comté à Baldersheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011. Le projet porte sur le réaménagement total de la voirie sur une longueur d'environ 200 mètres comprenant notamment :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures en pierre naturelle ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surfaces ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 272 000,00 € HT (325 312,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-21111 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide d'entériner les composantes du projet d'aménagement décrit ci-dessus;**
- **Décide d'en arrêter le coût prévisionnel à 272 000,00 € HT (325 312,00 € TTC au stade A.P.D.-D.C.E. ;**
- **Charge M. le président d'organiser la consultation d'entreprises et d'entreprendre toutes démarches utiles pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 15 : Dietwiller – réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne – résultat de la consultation – attribution du lot 2 : éclairage public**

L'opération de réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne à Dietwiller a été retenue au titre des travaux 2011.

Elle a fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée, dans les formes prescrites par l'article 28 du code des marchés publics, conformément à la décision du comité syndical du 23 février 2011.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 29 août 2011, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché éclairage public :

**Lot 2 – éclairage public :**

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 151 035,00 € HT (180 637,86 € TTC) option leds.

Les crédits nécessaires au règlement de ces travaux sont inscrits à l'article 2317-61101 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis.**

**Point n° 16 : Rixheim – réaménagement de la rue Jean Jaurès – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue Jean Jaurès à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 7 600,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des opérations de génie civil, leur réalisation était prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Screg de Sainte-Croix en Plaine, et a donné lieu à paiement direct.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jean Jaurès à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

**Point n° 17 : Sausheim – réaménagement de la rue de Saint-Louis – résultats de la consultation – attribution des marchés de travaux**

L'opération de réaménagement de la rue de Saint-Louis à Sausheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée, dans les formes prescrites par l'article 28 du code des marchés publics, conformément aux décisions du comité syndical du 25 mai 2011.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis les 23 et 29 août 2011, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

**Lot 1 – voirie et réseaux divers :**

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 113 208,00 € HT (135 396,77 € TTC).

**Lot 2 – éclairage public :**

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 7 290,00 € HT (8 718,84 € TTC) avec l'option leds.

Soit pour l'ensemble des travaux, une dépense globale de 120 498,00 € HT (144 115,61 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement de ces travaux sont inscrits à l'article 2317-31104 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis.**

**Point n° 18 : Association l'Île aux Copains – avenant modifiant le calendrier de paiement des acomptes – autorisation de signer**

- M. Jean-Claude NIEDERGANG quitte la réunion -

L'association « L'Île aux Copains » de Habsheim est titulaire, depuis le 23 décembre 2009, du marché triennal d'organisation et d'animation d'accueils collectifs éducatifs de mineurs avec et sans hébergement pour le secteur Sud du S.C.I.N. (Habsheim – Dietwiller), pour un montant de 1 063 140,00 €.

Ce marché dispose que les différents acomptes et le solde annuel doivent être payés comme suit :

1 <sup>er</sup> acompte .....	fin janvier
2 <sup>ème</sup> acompte .....	fin mars
3 <sup>ème</sup> acompte .....	fin mai
4 <sup>ème</sup> acompte .....	fin octobre
5 <sup>ème</sup> acompte .....	fin décembre
Solde .....	15 décembre

Par courrier du 30 juin 2011, réceptionné le 7 juillet, le président de l'association susvisée a sollicité la modification de ce calendrier de paiement.

En effet, la structure titulaire du marché éprouve des difficultés de trésorerie à compter du mois de septembre, compte tenu du délai important laissé entre le versement des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> acomptes.

Ces difficultés se trouvent encore accentuées par le fait que l'essentiel des dépenses est engagé au cours des mois d'été, générant un besoin en fond de roulement plus important pendant cette période. Enfin, le solde du marché devant être versé le 15 décembre, il intervient – contre toute logique – avant le paiement du dernier acompte.

Au regard de ce qui précède, il est proposé à l'assemblée de modifier de la sorte le calendrier précité :

1 <sup>er</sup> acompte .....	fin janvier
2 <sup>ème</sup> acompte .....	fin mars
3 <sup>ème</sup> acompte .....	fin mai
4 <sup>ème</sup> acompte .....	fin août
5 <sup>ème</sup> acompte .....	fin octobre
Solde .....	15 décembre

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Claude NIEDERGANG) :**

- **Approuve, la modification de calendrier proposée, pour le paiement des acomptes relatifs au marché d'organisation et d'animation d'accueils collectifs éducatifs de mineurs avec et sans hébergement pour le secteur Sud du S.C.I.N. (Habsheim – Dietwiller) signé avec l'association l'Île aux Copains ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant à intervenir y afférent.**

- M. Jean-Claude NIEDERGANG rejoint la réunion -

### **Point n° 19 : Divers**

Le prochain comité syndical se tiendra mercredi 12 octobre 2011 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim. Il sera précédé d'une réunion de bureau, à 18 heures (même endroit).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Sausheim, le 7 septembre 2011